

Conseil d'école du RPI NOAILHAC-LAGEYGEOLLE

Vendredi 4 novembre 2016 :

Présents :

Les enseignants Mr et Mme Laurensou

Le représentant des parents d'élèves de Noailhac : Mr Laffaire

La représentante des parents d'élèves de Lagleygeolle : Mme Wisman

Le représentant de la mairie de Noailhac : Mr Serrager

Les représentants de la mairie de Lagleygeolle : Mr le maire Mr Claval et Mme Bourdet

La DDEN de Noailhac : Mme Coudert

La DDEN de Lagleygeolle : Mme Brunerie

Excusés :

La représentante de la mairie de Lagleygeolle : Mme Jugie

Les représentants de la mairie de Noailhac : Mr le maire Mr Lassalle et Mme Ruebenthaler

Le représentant des parents d'élèves de Noailhac : Mr Oller

La représentante des parents d'élèves de Lagleygeolle : Mme Le Gallic

Ordres du jour :

- Organisation pédagogique :

Il n'y a pas de modification dans le règlement du RPI ni dans les horaires de classe. Le règlement sera disponible sur les blogs de classe et dans chaque école.

- Effectifs :

Il y a 17 élèves à Noailhac : 5CP, 7GS, 4MS et 1 PS. Il y a 17 élèves à l'école de Lagleygeolle : 6CE1, 5CE2, 3 CM1 et 3 CM2.

Pour l'an prochain, il n'y a pas d'enfant né en 2013 à Lagleygeolle et 1 seul enfant né en 2013 est enregistré à Noailhac. Il y aurait donc à peu près les mêmes effectifs que cette année à Noailhac soit 17 élèves et 14 élèves à Lagleygeolle. Les CE1 reviendraient peut-être à Noailhac l'an prochain si les effectifs restent ainsi.

Les enseignants remercient les municipalités pour leur implication et les parents pour leur confiance.

- Alerte intrusion-attentat :

Il a été demandé par l'Inspection de l'Education Nationale que des exercices d'intrusion-attentat soient effectués en classe. Les enseignants ont choisi de faire sortir les enfants le plus discrètement possible afin qu'ils s'échappent mais ils attendent que les services de gendarmerie contactés viennent valider cet exercice. Les enseignants s'interrogent également sur le fait de devoir peut-être fermer les cours à clefs ou de mettre des verrous aux portes des classes.

- Activités culturelles et sportives :

- Rencontres sportives :

Les élèves des deux écoles se rendent tous les mois au gymnase, le transport est payé par les municipalités.

L'école de Lagleygeolle a participé à une randonnée pédestre à Curemonte au mois d'octobre, en lien avec l'USEP. C'était une première pour les élèves de CE1 et de CE2 mais ils ont tous bien marché, un peu plus de 8 kilomètres.

Tous les vendredis de la période 2, les élèves de Lagleygeolle auront un intervenant en escrime, cette activité en lien avec l'USEP est payée par la coopérative scolaire soit un peu plus de 140€. Les adhésions USEP pour l'école de Lagleygeolle est aussi réglée par la coopérative soit 121€ pour l'année.

- Sorties et animations culturelles :

Les élèves de Lagleygeolle vont assister à un spectacle des JMF à Meyssac le 16 novembre. La coopérative scolaire prend en charge cette sortie. Les élèves de Noailhac n'y participeront pas car c'est un spectacle à partir de 8ans.

- Cantine :

La municipalité de Lagleygeolle indique qu'elle doit passer aux portages de repas du collège à partir de mardi car Nikola est particulièrement fatigué en ce moment. Le repas se passera dans la salle des fêtes. Madame Wisman trouve qu'il est dommage de ne pas pouvoir avoir une personne qui fasse la cantine étant donné qu'il y a une cuisine à la salle des fêtes. Le conseil municipal va étudier les différentes solutions qu'il est possible de trouver tout en espérant que Nikola puisse reprendre le travail. Monsieur Laffaire déplore le gaspillage alimentaire engendré par le portage des repas du collège.

- Matériel et travaux :

- Lagleygeolle:

La maitresse remercie la mairie pour la peinture du couloir ainsi que pour les travaux du préau. Elle demande à ce que le préau et les portes soient repeints lors des prochaines vacances d'été. Elle redemande qu'il y ait également des protections sur les piquets séparant la cour de récréation de la maison des locataires ou que ces piquets soient remplacés. Elle signale également que les rails du portail sont dévissés et que cela peut faire tomber les élèves. Monsieur le maire note les travaux demandés et contactera la société ayant posé le portail.

- Noailhac :

Le maître remercie la mairie pour le ménage qui a été fait entièrement lors de vacances de toussaint vu que cela n'avait pu être fait pendant les vacances d'été. Il remercie également la mairie pour le cagibi qui a été installé dans la cour pour le rangement des outils. Le maître demande si les travaux de cours sont toujours prévus. La municipalité a reçu des devis et cela suit son cours.

Monsieur Laffaire demande où en est le souci de surveillance de cour évoqué lors du précédent conseil. La municipalité de Noailhac indique qu'un loquet a été posé sur portail et que le personnel municipal a été sensibilisé à la surveillance de cours.

- Questions diverses :

Les enseignants soulignent que les élèves sont particulièrement indisciplinés cette année. Il faut sans cesse rappeler les règles de vie et surtout celles de politesse, que ce soit envers les autres élèves mais surtout envers les adultes de l'école. Les municipalités vont réfléchir à l'idée de mettre en place un règlement pour la cantine et la garderie.

Le spectacle de fin d'année est prévu le samedi 1^{er} juillet à Lagleygeolle, les enseignants souhaitent réserver la salle des fêtes en cas de mauvais temps.

Les enseignants rappellent qu'à partir de mai, les élèves iront à la piscine de Meyssac mais qu'ils ont toujours besoin de parents bénévoles agréés.

La séance est levée à 20h15.

Le prochain conseil d'école est fixé le vendredi 10 mars à l'école de Noailhac